

Fondation ARSEP

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 JUIN 2011

1) Rapport financier sur les comptes 2010 (exercice partiel du 1^{er} juin au 31 décembre)

Deux remarques doivent être faites à titre liminaire :

- il s'agit du premier exercice de la Fondation ARSEP, qui couvre la période du 1er juin au 31 décembre 2010 : il n'est donc que partiel, et nous ne disposons pas d'éléments comparatifs par rapport à l'année antérieure ;
- l'agrégation des comptes du dernier exercice de l'Association ARSEP examinés au conseil d'administration du 22 novembre 2010, qui couvrirait lui la période du 1er janvier au 31 mai avec ceux de la Fondation présentés aujourd'hui aurait pu donner un éclairage sur les évolutions et la présentation du budget pour 2011. Elle s'est révélée en pratique impossible à réaliser compte tenu des écritures complexes de dévolution à la liquidation de l'Association, qui ont affecté tant le compte de résultat que le bilan.

Sous ces réserves, les commentaires suivants peuvent être faits sur le compte de résultat :

- le total des produits d'exploitation de la Fondation s'est élevé en 2010 à 1 928 K€, dont 165 K€ au titre du report de ressources antérieures affectées par les donateurs. Hors ces effets de report, si l'on agrège à ces chiffres les sommes collectées au cours des cinq premiers mois de l'exercice 2010 par l'Association, soit 522 K€, le total atteint 2 285 K€, soit un montant quasi-identique à celui de l'année 2009 (2 277 K€). Ce résultat a été obtenu en l'absence de recettes provenant de manifestations exceptionnelles, grâce à la fois à une bonne tenue des retours de mailings et de la Lettre de l'ARSEP et de la collecte au titre de l'ISF, qui a rapporté 151 K€. Il convient de noter que les produits provenant antérieurement des cotisations des adhérents de l'Association sont maintenant reclassés en « dons des amis » (184 K€ en 2010) et que ces donateurs font l'objet d'un suivi spécifique ;
- s'élevant au total à 1 908 K€, les charges d'exploitation appellent des remarques limitées :
 - les subventions accordées par le conseil d'administration à la recherche sur proposition du comité scientifique se sont élevées à 1 294 K€ : elles sont en ligne avec le budget prévu en début d'année (1 300 K€, dont 300 K€ au titre du projet européen) ;
 - les charges de fonctionnement courant sont également conformes aux prévisions, notamment en ce qui concerne les dépenses de personnel (375 K€ pour la totalité de l'année 2010 contre 385 K€ prévus). La Fondation emploie aujourd'hui huit personnes, dont deux à mi-temps. L'intervention à compter de 2010 de la société *Yes We Can* en tant que prestataire de services pour nos actions de communication n'a entraîné que des débours limités s'élevant à 17 K€.
- conséquence de ces évolutions, la Fondation a dégagé un léger excédent d'exploitation en 2010 (20 K€), et un résultat net pratiquement équivalent (21 K€) en l'absence de résultat financier ou exceptionnel significatif.

Le compte d'emploi des ressources de la Fondation, qui ne porte que sur les sept derniers mois de l'année 2010, n'apporte pas d'information significative et n'appelle pas de commentaires.

Les seules remarques significatives concernant le bilan de la Fondation portent :



Fondateur de l'Union pour la Lutte contre la sclérose en Plaques

www.arsep.org

ARSEP - Siège social : PARIVRY - 14, rue Jules Vanzuppe - 94200 Ivry-sur-Seine
Tél. 01 43 90 39 39 - Fax 01 43 90 14 51 - CCP 492 65 E - SIRET 313 721 409 00057 - APE 713 Z



- sur la trésorerie qui s'élevait au 31 décembre dernier à près de 2,1 M€ hors titres reçus en legs et autres immobilisations financières ;
- aux fonds associatifs (les fonds propres de la Fondation) qui ont été ajustés pour refléter :
 - le montant arrêté par les conseils d'administration successifs de l'Association pour le fonds de dotation de la Fondation (1,4 M€) ;
 - le boni de liquidation de l'Association (84 K€) après passage des écritures de dévolution. Ces écritures ont amené à une réduction d'environ 100 K€ des fonds propres entre le bilan de l'Association et celui de la Fondation, qui sont dues pour partie à une imputation directe de certaines charges qui auraient du transiter par le compte de résultat en l'absence de transformation de la structure juridique.

2) Approbation du budget prévisionnel pour 2011

En l'absence de données auditées pour l'ensemble de l'année 2010, la construction du budget pour 2011 s'est avérée malaisée, et il n'a pas été possible de le présenter comme les années précédentes en compte d'emploi des ressources.

Le tableau de la page suivante en donne les grandes lignes, sous une forme simplifiée :

- hors dons affectés à des projets, nous escomptons par rapport à 2010 une légère diminution de la collecte, sous l'effet en particulier d'un rendement moindre au titre des dons ISF ;
- les charges courantes demeureraient stables ou en très légère croissance ;
- en conséquence, l'enveloppe affectable à la recherche par le comité scientifique, hors décaissements au titre du projet européen, s'élèverait à 900 K€, en diminution de 100 K€ par rapport à l'an dernier.

3) Affectation des excédents de 2010 au fonds de dotation

Compte tenu de la modicité de résultat dégagé en 2010 (21 K€), il est proposé d'affecter intégralement celui-ci au renforcement du fonds de dotation de la Fondation.



Budget ARSEP

PRODUITS	PREV 2011
Retour Lettre ARSEP	340 000 €
dons des amis et prélèvements automatiques	320 000 €
Manifestations	120 000 €
Libéralités (Dons entreprises)	150 000 €
Dons affectés à projets	252 000 €
Legs	121 000 €
Collecte Internet	20 000 €
Dons divers + mailing	552 000 €
Collecte SOLIDAIRES EN PELTON	40 000 €
Reprise Fonds dédiés	100 000 €
Produits div (+ ventes T SHIRT - LIV...)	35 000 €
TOTAL PRODUITS	2 050 000 €
CHARGES	
Administration/fonctionnement	194 000 €
personnel Administratif	92 000 €
Mission sociale - recherche	1 200 000 €
RV de la Fondation ARSEP	75 000 €
Personnel Mission sociale	60 000 €
Documentation diverses	15 000 €
Communication et Pub Diverses	40 000 €
Personnel Communication	85 000 €
Lettre ARSEP avec Poste	40 000 €
Mailing avec Poste	196 000 €
Frais Délégations régionales	13 000 €
Divers, Amortissements	40 000 €
TOTAL CHARGES	2 050 000 €
EXCEDENT PRODUITS/CHARGES	0 €